

Paris, le 22 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

États Généraux de l'Alimentation: investir pour l'agriculture et l'alimentation de demain

Les coopératives agricoles et agroalimentaires, comme l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, doivent s'adapter aux évolutions rapides des demandes des consommateurs et des citoyens, liées aux transitions environnementales, énergétiques, numériques. Dans ce contexte, les propositions de Coop de France visent à accompagner les différents maillons agricoles et agroalimentaires pour que les opportunités liées à ces transitions deviennent des sources de valeur et de différenciation.

Les coopératives ont, en effet, un rôle majeur dans la préparation de l'avenir en orientant les produits et méthodes de production répondant mieux aux attentes des clients en vue d'assurer ainsi une meilleure valorisation aux agriculteurs-adhérents de leurs productions.

Dans le cadre des États généraux de l'alimentation, Coop de France propose 6 mesures :

- la mise en place d'**un guichet unique** pour orienter les porteurs de projets perdus actuellement dans la diversité des soutiens nationaux et européens. Ce guichet unique permettrait de les accompagner depuis la définition technique, économique et réglementaire de leur projet jusqu'à la constitution des dossiers administratifs demandés ;
- la promotion, **en priorité, des démarches collectives** d'agriculteurs ;
- la mobilisation de **toutes les sources de financement possibles** avec :
 - o des crédits pour les projets innovants du secteur agricole et agroalimentaire, au sein du 3^{ème} volet du Programme d'Investissement d'Avenir,
 - o l'ouverture aux soutiens du Plan de transformation à l'ensemble des acteurs de la filière agricole et agroalimentaire, quel que soit le statut des structures,
 - o le bénéfice pour les agriculteurs et les coopératives des Crédit d'Impôt Recherche et du Crédit d'Impôt Innovation, au même titre que les autres entreprises du secteur ;
- les politiques de soutien à l'innovation et l'investissement doivent être **cohérentes** avec les politiques sectorielles, aux niveaux national et européen, et ne pas être remises en cause par des accords commerciaux bilatéraux (Mercosur, CETA...) ;
- afin de s'assurer de la valorisation des innovations du secteur, et ainsi redonner du sens au prix des produits alimentaires, il est nécessaire que l'accompagnement dont peuvent bénéficier les entreprises prenne en compte **la propriété intellectuelle et la valorisation par le marché** de ces innovations ;

- enfin, pour Coop de France, il est indispensable **de raccourcir le temps de transfert entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et leur utilisation effective par les agriculteurs.**

« Les États généraux de l'alimentation doivent être l'occasion d'adapter collectivement l'évolution de nos filières agricoles et agroalimentaires. Les changements de demande des consommateurs en France et dans le Monde sont des opportunités pour continuer d'innover dans nos modes de production, nos process de transformation, nos produits, et mettre en avant le savoir-faire des agriculteurs français » - Michel PRUGUE, Président de Coop de France.

Contact presse :

CICOMMUNICATION
Cécile GAYRARD / Victoria BOUTELOUP
Tel. 01 47 23 90 48
cicom@cicommunication.com
www.cicommunication.com

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 91 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.